# FORMULE E

[*Règle 32*]

CACR \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

COUR D’APPEL DE LA SASKATCHEWAN

ENTRE : ET :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

appelant intimé

# AVIS DE RENVOI POUR GESTION D’APPEL

SACHEZ que, en vertu de la règle 32, le registraire a renvoyé cet appel pour gestion d’appel à un juge de la Cour d’appel siégeant en cabinet au palais de justice du 2425, avenue Victoria, à Regina, en Saskatchewan le mercredi à 10 heures du matin ou aussitôt, par après, que l’affaire pourra

(*date*)

être entendue.

SACHEZ EN OUTRE que, en vertu de la règle 32, le juge pourra rendre toute ordonnance, prendre toute mesure ou donner toute directive qui, à son avis, contribuera à la gestion efficace de l’appel, notamment :

1. fixer des échéances pour les étapes menant à l’audition de l’appel;
2. programmer l’audition de motions avant l’audition de l’appel;
3. rendre toute autre ordonnance propre à accélérer le processus d’appel;
4. renvoyer l’appel à la cour pour qu’il soit rejeté pour cause d’abandon ou pour qu’elle rende toute ordonnance qu’elle estime indiquée.

SACHEZ EN OUTRE que, si vous ne comparaissez pas aux date et heure indiquées ci-dessus, une ordonnance pourra être rendue en votre absence.

SACHEZ EN OUTRE que si vous êtes en détention, des dispositions seront prises pour que vous comparaissiez par téléphone ou, s’il convient, par vidéoconférence.

FAIT à Regina, en Saskatchewan, le­­­­­­­­­­­­­­­­­­­­­\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

(*date*)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Registraire de la Cour d’appel

**DESTINATAIRES :** L’appelant

L’intimé

**Auteur de la délivrance du présent avis de renvoi :**

REGISTRAIRE

COUR D’APPEL DE LA SASKATCHEWAN 2425, AVENUE VICTORIA

REGINA (SASKATCHEWAN) S4P 4W6

Téléphone : 306-787-5382

Télécopieur : 306-787-5815

Dépôt él. : [https://ecourt.sasklawcourts.ca](https://ecourt.sasklawcourts.ca/)

Nouvelle. Gaz. 23 sep. 2022.